

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône ; offices de l'Eglise ; titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Correspondance romaine. — V Les trois secrets de Bernadette. — VI Précieuses indulgences accordées par Sa Sainteté Pie X en faveur du Congrès eucharistique de Londres : Supplique. — VII Aux prières. — VIII La fécondité de l'Eglise catholique. — IX XIXe Congrès eucharistique international. — X Apostolat de la prière.

AU PRONE

Le dimanche, 16 aout

On annonce :

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, la solennité de l'ASSOMPTION et le jeûne.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 16 aout

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :

De saint Joachim, *double de 2e cl.* ; mém. de saint Hyacinthe et du 10e dim. après la Pent. ; préf. de l'Assompt. ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de l'Oct. de saint Laurent, de saint Hyacinthe (ant. *Euge de L.*, v. *Amavit* des I vêpres) et du dim.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De l'ASSOMPTION, *double de 1e cl.* (comme le 15) ; mém. de saint Joachim et du 10e dim. après la Pent. ; préf. de l'Assompt. ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de l'Oct. de saint Laurent, de saint Joachim et du dim.

Dans le dioc. de Saint-Hyacinthe, fête et solennité de saint HYACINTHE (seule mém. du dim. aux messes, mém. de l'Oct. de saint Laurent et du dim. aux vêpres).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 23 aout

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du dimanche précédent, saint Joachim (Pointe-Claire) ; du 18, sainte Hélène ; du 20, saint Bernard (Lacolle).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du dimanche précédent, saint Joachim (Châte-à-Blondeau) ; du 20, saint Bernard (Fournier).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du dimanche précédent, saint Joachim ; du 18, saint Roch et sainte Hélène.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 16, saint Roch (Oxford).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du dimanche précédent, saint Joachim ; du 18, sainte Hélène (Chester).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du dimanche précédent, saint Joachim (Châteauguay) ; du 21, sainte Jeanne-Françoise-de Chantal (Ile Perrot).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du dimanche précédent, saint Joachim (Deux-Joachim).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 16, saint Roch.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

MARDI,	18	AOUT	— Sainte-Adèle.
JEUDI,	20	“	— Saint-Augustin.
SAMEDI,	22	“	— Providence, Maison-Mère.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

PAR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé J.-A. Beauchamp, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Georges à Montréal-Sud (Longueuil) ;

M. l'abbé Z. Thérien, sénior, curé de la nouvelle paroisse de Sainte-Madeleine ;

M. l'abbé T. Maréchal, vicaire à Saint-Jacques, Montréal ;

M. l'abbé V. Robert, vicaire à Sainte-Hélène ;

M. l'abbé A. Piché, vicaire à Lachute.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 15 juillet 1908.

J'AVAIS dit dans une dernière correspondance que la constitution réorganisant les dicastères ecclésiastiques portait la date du 29 juin. J'exprimais ensuite la crainte que cet important document ne fût retardé à cause des oppositions qu'il rencontrait. Cette crainte ne s'est pas réalisée. Le 6 juillet, au soir, *l'Osservatore Romano* publiait la constitution *Sapienti consilio* qui, reliant le travail présent à celui qu'il y a trois cents ans fit sixte V, réforme l'administration de la curie romaine.

— Le télégraphe vous aura déjà porté les principales dispositions de cette constitution, qui fait rentrer le Canada dans l'orbite général de l'Eglise. La Propagande voit son territoire considérablement réduit ; et le Canada, qui en était une des portions les plus choisies, celle où la foi rayonnait avec plus d'intensité, où l'amour de Dieu était vraiment le pain du plus grand nombre, vient se rattacher directement à la coupole de Saint-Pierre. Les nations chrétiennes, seront heureuses de recevoir pour collègue plus intime, ce pays si profondément chrétien ; et ce rattachement aux différents dicastères ecclésiastiques, la cessation de cette loi d'exception qui le faisait ressortir à la Propagande, sont, au fond, le plus bel éloge, que l'on puisse faire du Canada et de la foi de ses habitants.

— Mais on peut se demander pourquoi le Souverain-Pontife actuel a voulu mettre son nom à une réforme si grosse de conséquences, et qui touche à tant d'intérêts divers ? Chaque pape, en général, a une manière particulière de concevoir la

façon dont il exercera le pouvoir que Dieu lui confie. En un mot, chaque pape a un programme dont il poursuit l'exécution, autant que les circonstances le lui permettent. Ainsi Léon XIII a eu pour programme, de son long pontificat, la puissance politique de la papauté et son développement. La puissance politique de l'Eglise devait aider sa mission religieuse ; et pour cela, lui, devait s'occuper de la politique des divers états, et tenter de faire triompher la sienne. Pie X a résolu de s'attacher à la réforme de l'Eglise. Au lieu d'en prendre le côté extérieur, celui de ses rapports avec les peuples, il voulut la rendre plus forte à l'intérieur, et éliminer dans les différents organes qu'elle emploie, tous les points faibles et toutes les dispositions qui ne concourraient pas directement à son unité. « *Instaurare omnia in Christo* » a été la devise de la première encyclique de Pie X ; cette constitution est l'expression actuelle de son programme.

— On sait qu'il y a quelques années un auteur anonyme publia une brochure verte sous le titre de *Intendimenti di Pio X*. Cette brochure eut un succès considérable, et on en conclut qu'elle était, au moins indirectement, inspirée par le pape. Le caractère de Pie X répugne à ces petits moyens de sonder l'opinion ; mu par un idéal bien autrement supérieur, le pape consulte Dieu dans la prière, s'entoure d'avis d'hommes éclairés, puis, quand il voit clairement ce qu'il doit faire, il l'applique avec une fermeté sans égale. On l'a bien vu dans les affaires de France, où, tirant des principes posés une déduction rigoureusement logique, il a pris une série de mesures qui sont la conséquence inéluctable des prémisses. Ces tentatives de réforme d'ailleurs ont toujours existé dans l'Eglise. En 1805 le cardinal Sala, avait fait sous le titre « *Piano di riforma umiliato a Pio VII* », un petit volume ^{de poche} manuscrit qui fut oublié dans les archives de la secrétairerie d'État. Ce volume

fut copié par l'abbé Joachim Pecci, protégé du cardinal Sala, et on vient d'éditer ce travail où l'on trouve nombre de points qui forment l'objet de la présente constitution. Mais au lieu de faire des plans d'ensemble, les papes se bornèrent à des réformes particulières, créant quand l'occasion s'en présentait de nouvelles congrégations, comme celle des Affaires extraordinaires, sous Pie VII ; des Etudes sous Léon XIII ; des Réguliers et de la discipline régulière sous Pie IX. A côté de ces créations vinrent des suppressions par suite de cessation d'emploi. C'est ainsi que s'est éteinte la Congrégation de la Basilique de Saint-Paul, qui n'avait plus de raison d'être après, qu'en 1870 les Italiens se furent emparés des fonds de la basilique. La Congrégation sur l'état des Réguliers et celle de la Discipline régulière, après quelques années de vie, assez intense, se fondirent petit à petit dans la Congrégation mieux organisée des Evêques et Réguliers. La Congrégation de Lorette subsistait encore, mais depuis 1870 elle n'existait plus que de nom, et était toute entière concentrée dans la Secrétairerie d'Etat ; et celle de l'Immunité Ecclésiastique fut fondée dans le Concile.

— Pie X a porté la cognée à la racine de l'arbre. Ayant décrété la codification du droit canonique, il fallait une organisation, directrice nouvelle pour en appliquer et en faire respecter les dispositions. Comme nous aurons probablement dans deux ou trois ans cette codification, il était nécessaire que les bureaux qui devaient en surveiller l'exécution, fussent organisés, de façon à se trouver prêts au moment voulu. Et c'est un des motifs déterminants de la publication de la nouvelle constitution.

— Dans ce travail qui est celui d'un esprit éminemment conservateur, profond logocien, ce qui émerge, c'est la distinction bien tranchée, entre les organes disciplinaires et les organes

judiciaires. Ils sont cette fois nettement et complètement séparés, alors qu'auparavant les Congrégations faites pour la discipline avaient toutes un contentieux ; elles rendaient des décisions et jugeaient des procès « *juris ordine servato* ». Le plus grand inconvénient était que lorsqu'on obtenait l'appel, on se représentait devant les mêmes juges qui avaient, on le conçoit aisément, une certaine peine à revenir sur ce qu'il avaient décidé. De plus ils condamnaient sans indiquer les motifs de la condamnation, et le pauvre individu ainsi frappé par cette sentence, ne savait jamais *officiellement* pour quels motifs elle avait été rendue, en quoi il était coupable, et quels faits nouveaux il pouvait apporter pour se défendre. Comme pour corriger ce défaut, les officiers de la Congrégation lui donnaient bien des informations sur les motifs probables de sa condamnation ; mais le malheureux plaideur n'avait aucun document officiel sur lequel il put établir un nouveau recours. Maintenant il n'en sera plus ainsi. A partir du 1 novembre, le tribunal de la Rote sera exclusivement chargé du contentieux civil et criminel, les Congrégations diverses en étant complètement déchargées. Il est prévu que les appels se feront devant une section différente de celle qui a jugé précédemment, et enfin, *sous peine de nullité*, les Auditeurs de Rote doivent indiquer les motifs (Considérant que... Attendu que...) pour lesquels ils ont rendu leur décision. Et cette innovation suffit à caractériser la constitution. Jadis, ces Congrégations, parce qu'elles étaient suprêmes, déclaraient n'être point tenues à donner les motifs de leur décision. Par le passage de ces questions à la Rote, l'argument apporté par les Congrégations n'existait plus ; et du moment que l'on admettait l'appel d'une section de la Rote à une autre, le droit naturel exigeait que les parties connussent les motifs de leur condamnation. C'est un droit qui leur est aujourd'hui reconnu.

DON ALESSANDRO.

LES TROIS SECRETS DE BERNADETTE

NOUS avons rappelé déjà que Bernadette, la voyante de Lourdes, devint Sœur Marie-Bernard, de la Congrégation de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers. Mgr Gauthey, évêque de Nevers, dans sa lettre pastorale sur le jubilé de Lourdes, annonce : « S'il plait à Dieu, nous constituerons cette année le tribunal canonique qui ouvrira la procédure diocésaine, en vue de l'introduction de la cause de Sœur Marie-Bernard en cour de Rome ».

De cette lettre nous détachons le passage suivant :

Outre les communications, qui dépassaient de beaucoup la personnalité de Bernadette, la Sainte Vierge lui en avait fait d'autres pour elle seule : la première, lorsque l'enfant, au cours, de la troisième apparition, eut promis à la Dame, sur sa demande, de revenir à la grotte pendant quinze jours. « Je ne vous promets pas « de vous rendre heureuse dans ce monde, mais dans l'autre ». Bernadette ayant été reconnue sincère avec évidence, il n'y a pas lieu de douter de la vérité de cette parole. Plus tard, comme elle racontait un trait naïf de son enfance alors qu'elle était bergère à Bartrès, une Sœur s'étonna de sa crédulité : « Que voulez-vous », répondit-elle, je ne savais pas ce que c'était que mentir et je croyais tout ce qu'on me disait. Bernadette n'a jamais menti. Dieu voulait que sa réputation de sincérité fût au-dessus de tout soupçon, pour donner plus de force à son témoignage. Nous pouvons donc croire, d'après sa parole, que la Sainte Vierge lui a promis le ciel.

De plus, la Dame de la grotte confia à sa petite privilégiée trois secrets qui la concernaient elle seule et qu'elle ne devait redire à personne. Elle les a emportés dans la tombe. Quel-

ques-uns ont cru que la Sainte Vierge avait mis l'enfant en garde contre toutes les offres qu'on voudrait lui faire. *Il est bien remarquable que pendant les années qu'elle est restée à Lourdes, avant de venir à Nevers, on n'a jamais pu lui faire accepter une obole, même en employant la ruse.* Il fallait que la confidente de Marie, en même temps qu'elle apparaissait véridique en tout, se montrât aussi désintéressée de tous les biens de ce monde. Il ne dut pas lui en coûter beaucoup ; elle avait de tels trésors dans ses souvenirs ! Au couvent, elle répondit un jour à l'exclamation d'une de ses compagnes : Que la Sainte Vierge doit être belle ! « Oh ! oui, quand on l'a vue, on n'aime jamais plus la terre ».

On a cru encore qu'un des trois secrets était la révélation d'une vie de perpétuelle crucifiement. De fait, Bernadette fut toujours souffrante. Au reste, qu'importe ! nous pouvons toutefois faire observer que ces secrets durent être une force pour Sœur Marie-Bernard, tout le reste de sa vie, et une douce consolation dans les heures de souffrances plus aiguës, et de nostalgie céleste plus accentuée.

PRECIEUSES INDULGENCES

ACCORDÉES PAR

SA SAINTÉTÉ PIE X

EN FAVEUR DU

CONGRES EUCHARISTIQUE DE LONDRES

SUPPLIQUE



MUMBLEMENT prosterné aux pieds de Votre Sainteté, et encouragé par les précédents témoignages de votre ineffable bonté pour les Apôtres de l'Eucharistie, le R. P. Durand, de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement,

soussigné, ose solliciter certains avantages spirituels en faveur du Congrès Eucharistique international de Londres, comme il en a obtenu naguère pour le Congrès de Favesney.

Il se permet donc de prier Votre Sainteté d'accorder sa Bénédiction Apostolique et une Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines à *tous les catholiques du monde entier*, chaque fois qu'ils prieront durant cinq minutes, devant le Très Saint-Sacrement, pour le succès du Congrès de Londres et pour la conversion de l'Angleterre par la sainte pratique de la communion fréquente et quotidienne, et de plus, *une indulgence plénière*, applicable aux âmes du purgatoire, pour chaque communion qu'ils feront à ces mêmes intentions.

Quod Deus, etc.

HENRI DURAND

De la Congrégation du Très Saint-Sacrement
Membre du Comité permanent
des Congrès Eucharistiques.

21 juin 1908, en l'octave de la Fête Dieu.

Juxta preces in Domino
die 26 junii 1908

Accordé selon la demande
le 26 juin 1908

PIUS P. P. X

PIE X, Pape.

AUX PRIERES

M. Joseph Delâge, décédé à Longueuil.

Sœur Catherine, née Hélène Tremblay, professe vocale, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Hochelaga.

Sœur Marie-Egide, née Angéline Leblanc, professe vocale, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Montréal.

LA FECONDITE DE L'EGLISE CATHOLIQUE

NOUS avons dit que Notre Saint-Père le pape vient d'ériger cinq nouveaux diocèses au Brésil. Le 24 novembre dernier, sous l'antique voûte de l'église bénédictine de Rio-de-Janeiro, avait lieu la bénédiction de quatre Abbés bénédictins.

La congrégation du Brésil passe aujourd'hui le seuil d'une ère nouvelle. La période qu'elle vient de traverser fut consacrée à relever des ruines, à refaire des forces épuisées, à ranimer une vie en train de s'éteindre.

Cette période fut indéniablement courte. Douze ans à peine nous séparent du jour où le R. P. Gérard, aujourd'hui Mgr van Caloen, évêque titulaire de Phocée et vicaire-général de la Congrégation, accompagné de quelques moines, s'en allait, à la parole de Léon XIII, ramener à la vie les monastères de l'immense République du Brésil.

Si courte cependant que fût la durée de cette étape, il serait trop long, écrit la *Semaine de Cambrai*, de monter tout le chemin qu'elle embrasse, ou d'énumérer toutes les croix qui l'ont marquée.

Des diocèses brésiliens, le plus petit équivalait à l'Italie, le plus grand à l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie réunies. Quelques-uns d'entre eux ne comptent qu'une vingtaine de prêtres, et l'étendue de certaines paroisses n'est guère inférieure au royaume de Belgique !

Education de la jeunesse, direction des classes adultes, administration des sacrements et enseignement de la doctrine : la Congrégation bénédictine du Brésil a dû, autant que Dieu l'en a rendue capable, mettre tout cela à son programme, auquel elle ajoute aujourd'hui l'évangélisation.

Des collèges, elle en a à Rio Saint-Paul, à Bahia, au Céará, à Olinda. La jeunesse contemporaine brésilienne a, pour venir étudier à l'école des moines, le même attrait qui amenait sous les murs du moûtier les étudiants de l'époque féodale. A Rio, 300 externes viennent chaque jour recevoir une instruction gratuite, équiparée par l'État à celle de ses gymnases nationaux. L'ouverture de nouveaux cours y portera bientôt à 500 le nombre des élèves. Le collège de Saint-Paul compte 280 élèves dont 80 internes. Celui de Bahia n'est guère moins florissant ; et celui de Senta Cruz, sur les montagnes du Céará, a environ 80 pensionnaires.

Par décret pontificale daté du 15 août 1907, le Souverain Pontife a en outre confié à la Congrégation bénédictine du Brésil l'évangélisation des tribus indiennes dans le territoire du *Rio Branco*, situé au nord du Brésil.

Ce sera, pensons-nous, un plaisir pour plusieurs d'apprendre que les Canadiens-français des États-Unis ont la presse catholique peut-être la mieux organisée de toute l'Amérique du Nord, bien qu'ils n'y soient qu'un million cinq cent mille. Ils possèdent, d'après le *Catholic Directory*, six grands journaux à édition quotidienne et hebdomadaire et une vingtaine d'autres publications, la plupart hebdomadaires, quelques-unes mensuelles.

Les Allemands catholiques, quoique beaucoup plus nombreux que les Canadiens-français, n'ont que deux journaux *quotidiens* ; les Bohémiens en ont aussi deux, les Polonais un, et les catholiques de langue anglaise, qui forment le plus fort contingent de l'Église américaine n'en ont pas un seul.

Il convient toutefois d'ajouter que si ces différentes nationalités ne sont pas riches en journaux quotidiens, elles possèdent bon nombre de publications hebdomadaires et mensuelles.

Les Canadiens-français ont jugé, au contraire, qu'il fallait surtout développer la presse quotidienne. Désireux de conserver leur entité nationale, ils ont pris par là le moyen le plus sûr pour ne pas être absorbés dans le *grand tout* américain. C'est en effet la presse quotidienne, française et catholique, qui, allant chaque jour dans les foyers canadiens, rappelle la langue du pays natal et la vieille foi des aïeux ; c'est elle qui par sa présence éloigne la grande presse corruptrice, impie et libre-penseuse de l'*Oncle Sam* ; c'est elle enfin qui, apprenant à tous à penser de la même manière, réalise l'union et fait la force quand il s'agit de lutter.

Aussi un personnage tout-à-fait bien renseigné disait-il naguère des Canadiens-français qu'il n'est pas un seul élément, aux Etats-Unis, qui se soit conservé aussi virilement intact depuis trente ans. Et malgré la vigueur des attaques et les tentatives incessantes d'américanisation dirigées contre eux, leurs persécuteurs sont bien près d'avouer qu'ils ont fait fiasco et qu'au lieu de reculer les nôtres ont marché à pas de géants « dans la conquête des privilèges garantis aux âmes tenaces, que le découragement n'atteint pas ».

Dans un article du R. P. James Burns, C. S. C., publié par le *Bulletin de l'Université catholique* de Washington, le R. Père établit que les premières écoles établies dans les limites actuelles des Etats-Unis furent fondées par les Franciscains, dans la Floride et le Nouveau-Mexique. « En 1629, dit-il, quatre ans avant l'établissement de l'école la plus ancienne des quatorze colonies originelles des Etats-Unis, il y avait déjà nombre d'écoles élémentaires distribuées à travers les *pueblos* (villages) du Nouveau-Mexique. Vu le nombre, le caractère et la répartition de ces écolas, il est évident qu'il faut remonter bien haut avant 1629 pour trouver la fondation de la première

et plus ancienne ». A cette assertion, l'*Ave Maria* ajoute : « Nous pouvons préciser les dates des premières écoles du Nouveau-Mexique où les Franciscains ont été comme les missionnaires-pionniers. La première, qui est aussi la première du Nouveau-Monde, a été établie par le frère Pierre de Gand, O. F. M., en 1524. Elle était pour les Indiens. La première Université du Nouveau-Monde date de 1551. On en voit encore le bâtiment qui est occupé actuellement par le Conservatoire national de musique ». (*Saint Anthony's Messenger*)

Les Révérends Pères de l'Assomption ont reçu du R. P. Emmanuel Bailly, leur supérieur général, l'excellente nouvelle suivante, qu'ils communiquent dans leur *Bulletin de l'Alumnat* du Sacré-Cœur de Jésus, à Taintignies.

« Sur la demande récente de cent mille Brésiliens et après beaucoup d'autres suppliques anciennes et nouvelles des évêques et des fidèles de tous les points du monde, le pape est préoccupé de mettre à l'étude la proclamation du dogme de l'Assomption.

« Pour lui, sa conviction est faite : *Io sono convintissimo*, m'a-t-il dit. Il considère deux points déjà acquis : « L'Assomption est la conséquence de l'Immaculée Conception ; la tradition universelle et constante de l'Eglise existe ».

Avec tous les enfants de Marie, nous nous réjouissons de cette nouvelle. Nous savons bien et nous sentons bien que notre Mère est au Ciel en corps et en âme ; le corps si pur de l'Immaculée ne pouvait pas subir les morsures du tombeau ; mais, néanmoins, ce sera une ineffable joie que d'entendre le Souverain-Pontife Pie X proclamer, comme dogme catholique, l'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Ce sera comme le prélude de certaines prévisions : Pie IX fut le Pape de l'Immaculée Conception ; Léon XIII fut le Pape du Rosaire ; Pie X serait-il le Pape des Triomphes de Marie ?

Depuis quelque temps il y a eu une recrudescence de conversions au catholicisme en Angleterre, principalement dans les rangs de la société. Le Samedi-Saint, M. J. Leslie, un brillant lauréat de l'Université de Cambridge, petit-fils de sir John Leslie, était reçu dans le sein de l'Eglise par le R. P. Blake, des Oblats de Saint-Charles. La semaine suivante, c'était le marquis de Queensberry, chef de l'illustre famille écossaise des Douglas, brave officier amphibie ayant servi dans la marine et dans l'armée, qui faisait son abjuration. Ces jours derniers, c'était sir Charles Enan-Smith, brillant diplomate et soldat. Et l'on annonce, comme éminente, la conversion collective d'une douzaine de ministres protestants.

Il est aussi question, aux Etats-Unis, de l'entrée collective dans le giron de l'Eglise catholique et de l'annexion en bloc par une communauté religieuse, d'une association nombreuse de femmes protestantes vouées aux œuvres de bienfaisances et d'enseignement. L'affaire serait même déjà mise à l'étude par le délégué apostolique.

La Congrégation des Rites, dans une de ses dernières séances ordinaires, a examiné notamment le procès apostolique instruit par la curie épiscopale du Puy pour la cause du Frère Bénilde, de l'Institut des Ecoles chrétiennes, puis le procès *de non cultu* pour la Vénérable Catherine Labouré, Fille de la Charité, et pour Don Bosco, fondateur des Salésiens.

La Congrégation préparatoire des Rites pour la béatification de Théophile Vénard, de Mgr Etienne Cuénot et de leurs compagnons martyrs en Chine, Cochinchine et au Tonkin, entre les années 1842 et 1862, a également eu lieu au Vatican.

XIX^e CONGRES EUCHARISTIQUE INTERNATIONAL

 Le Congrès Eucharistique International se tiendra, cette année, à Westminster (Londres), sous la présidence de l'Eminentissime Vincent Vanuelli, cardinal-légitimé nommé par S. S. Pie X. Plusieurs cardinaux, de toute nationalité, y prendront également part.

La section française sera présidée par Son Eminence le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux.

On sait déjà que Mgr l'archevêque de Montréal a accepté d'être présent à ce congrès, et qu'il doit s'embarquer le 21 août prochain, accompagné de M. l'abbé Demers, de l'archevêché.

Le Congrès durera du mercredi soir 9 septembre au dimanche 13, conformément au programme suivant :

Mercredi 9 septembre. — 8 heures du soir, ouverture solennelle du Congrès à la cathédrale.

Jedi 10 septembre. — 9 heures, messe pontificale à la cathédrale. — 10 heures et demie à 12 heures et demie et 2 heures et demie à 4 heures et demie, réunion des sections. — 5 heures, vêpres solennelles et saint à la cathédrale. — 8 heures du soir, assemblée générale à l'Albert Hall.

Vendredi 11 septembre. — Comme le jeudi. — 8 heures et demie à 10 heures et demie du soir, réception à l'Albert Hall.

Samedi 12 septembre. — 9 heures, messe pontificale à la cathédrale. — 10 heures et demie à 12 heures et demie, réunion des sections. — 3 heures, réunion des enfants à la cathédrale. Les enfants seuls seront admis dans la cathédrale.

Dimanche 13 septembre. — Le matin, communion générale dans toutes les églises de Londres. — 10 heures et demie, messe pontificale, sermon par Son Eminence le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore. — 3 heures un quart, vêpres, procession du Saint-Sacrement, Te Deum, clôture du Congrès.

Les autorités ecclésiastiques désirent que les prêtres congressistes viennent à Londres en soutane ; ils pourront y séjourner, ainsi que dans les autres villes d'Angleterre, avec ce vêtement. Leur *celebret* sera visé au bureau des renseignements qui sera établi pendant la durée du Congrès.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

Intention générale pour le mois d'août 1908,
approuvée et bénie par Pie X

L'ÉDUCATION CHRETIENNE

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que parents et maîtres fassent chrétiennement leur devoir.

Résolution apostolique : Soutenir les écoles catholiques.
